

Genre du véhicule Machine de travail lourde (Véhicule spécial) *)	Marque de fabrication ROSSI	Type 500 HDS	Fiche d'homologation N° CH 5689 04
---	--------------------------------	-----------------	---------------------------------------

Constructeur COGEMA S.P.A., Via Romita 2/6, I-40100 Bologna (I)
 Identification "500 HDS" devant le No du châssis

Plaquette constructeur à gauche, au centre sur châssis
 N° du châssis à gauche, à l'arrière, latéralement sur châssis
 Identification du moteur "JE" devant le No du moteur, à gauche, au centre du bloc-moteur.
 Importateur principal KALESA SA, 1852 Roche
 Véhicule homologué 500HDS*6401*

Châssis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
 Direction hydrostatique; articulée
 Transmission hydraulique (inverseur), convertisseur de couple
 Nombre de vitesses 3 Entraînement toutes les roues
 Frein de service hydraulique, 2-circuits, à disques, assistance par hydraulique, agissant sur toutes les roues
 Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne, sur arbre de transmission
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire
 Ralentisseur ---
 Contrôle 2 circuits contrôle du niveau; lampe-témoin séparée

Moteur
 Marque PERKINS Type D4.203 (JE)
 Construction en ligne Temps 4
 Carburant D Position arrière
 Refroidissement eau Nombre cylindres 4
 Alésage 91,4 Course 127
 Cylindrée 3231 CV-impôt 16,96
 Puissance en kW 45 à t/min 2300
 CV 61 DIN
 Bruit à l'arrêt: 86 dB/A à t/min 2300 (x)
 Silencieux 1 pot 655 x Ø 125 mm
 Mesure des gaz Bacharach= 4 / Bosch-noirciss.= 4,4(70%)
 Déparasitage ---

Carrosserie pelle chargeuse avec excavatrice à l'arrière
 Nombre de portes 2 Indic. vitesse ---
 Ceintures sécurité --- Rétroviseurs inverseur / gauche / droite
 Cale 1/300x150x180mm Attelage ---
 Antivol ---
 Nombre de places 1 av --- centre --- ar ---
 Dimensions
 Longueur --- intérieur 6000 extérieur --- Empattements 2230 / ---
 Largeur --- 1970 Essieu double av --- ar ---
 Hauteur --- 2960 Voie av 1540 ar 1540
 Porte à faux lat --- Voies av --- ar ---
 av --- 2060 ar ---
 ar --- 1710 Braquage s g 8200 d 8100
 Distance volant - vers l'avant du véhicule - 3500

Poids
 avant 2350 arrière 5400 total 7750
 Poids à vide ---
 Charge utile ---
 Poids total ---
 Garantie fabr. 3470 5500 8960
 Dimens. pneu 14,5 - 20 14,5 - 20 (Variantes
 Ply/bars 12 / 4,0 12 / 4,0 voir
 Charge 5500 5500 remarques)
 pour V max 33 33
 Garantie poids remorquable avec frein ---
 Garantie poids remorquable sans frein ---
 Garantie poids de l'ensemble ---
 Poids remorquable testé ---
 Vitesse maximale selon le constructeur 35 km/h
 Vitesse maximale testée 33 km/h

à 2300 t/min du moteur

Equipement	§)	
Feux de route	COBO 05.100 DGM 7886	
Feux de croisement	COBO 05.100 DGM 7886	
Feux de position	A (E)	
Feux rouges	R-S1 (E)	
Feux stop	R-S1 (E)	
Clignoteurs	av 1 (E)	ar 2a (E)
Catadiopres	av _____	ar I (E)
Feux de gabarit	av A (E)	ar _____
Feux complémentaires	2/ lampes de travail avec lampe-témoin	
Eclairage plaque	1/ montée par l'importateur	
Essuie-glace	1/ balais _____ sans lave-glace	
Avertisseurs	STEBEL e2 IGM 4863 KA ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail lourde (Vhc.Spécial)	
Marque et type	ROSSI 500 HDS	
Homologation	CH 5689 04	
N°	CH 5689 04	
Carrosserie	pelle chargeuse av. excavatrice à l'AR	
Places	total 1	avant _____
Poids à vide	7750	Carburant D
Charge utile	---	CV-impôt 16,96
Poids total	---	Cylindrée 3331

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Véhicule spécial : Distance depuis le volant vers l'avant du véhicule = 3500 mm.
- x) Mesure du bruit : avec le véhicule en marche 33 km/h, A3, IA 12,73 = 86 dB/A.
- §) Equipement : Hauteur des phares, feux de position et clignoteurs AV admise pour raisons techniques. Lorsque le véhicule roule avec la pelle excavatrice à l'arrière les feux, clignoteurs et catadiopres sont répétés.

A noter dans le permis de circulation :

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge.
- 104 - des miroirs d'angles sont exigés.
- 125 - autorisation spéciale exigée.
- 137 - signalisation des parties suivantes: la protection sur la pelle.
- 138 - protection des parties suivantes: sur les dents de la pelle.
- 141 - il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: pelle chargeuse et excavatrice à l'arrière.
 - les feux doivent être montés.

Lieu et date de l'homologation Lausanne, 3.3.80.

Service fédéral d'homologation